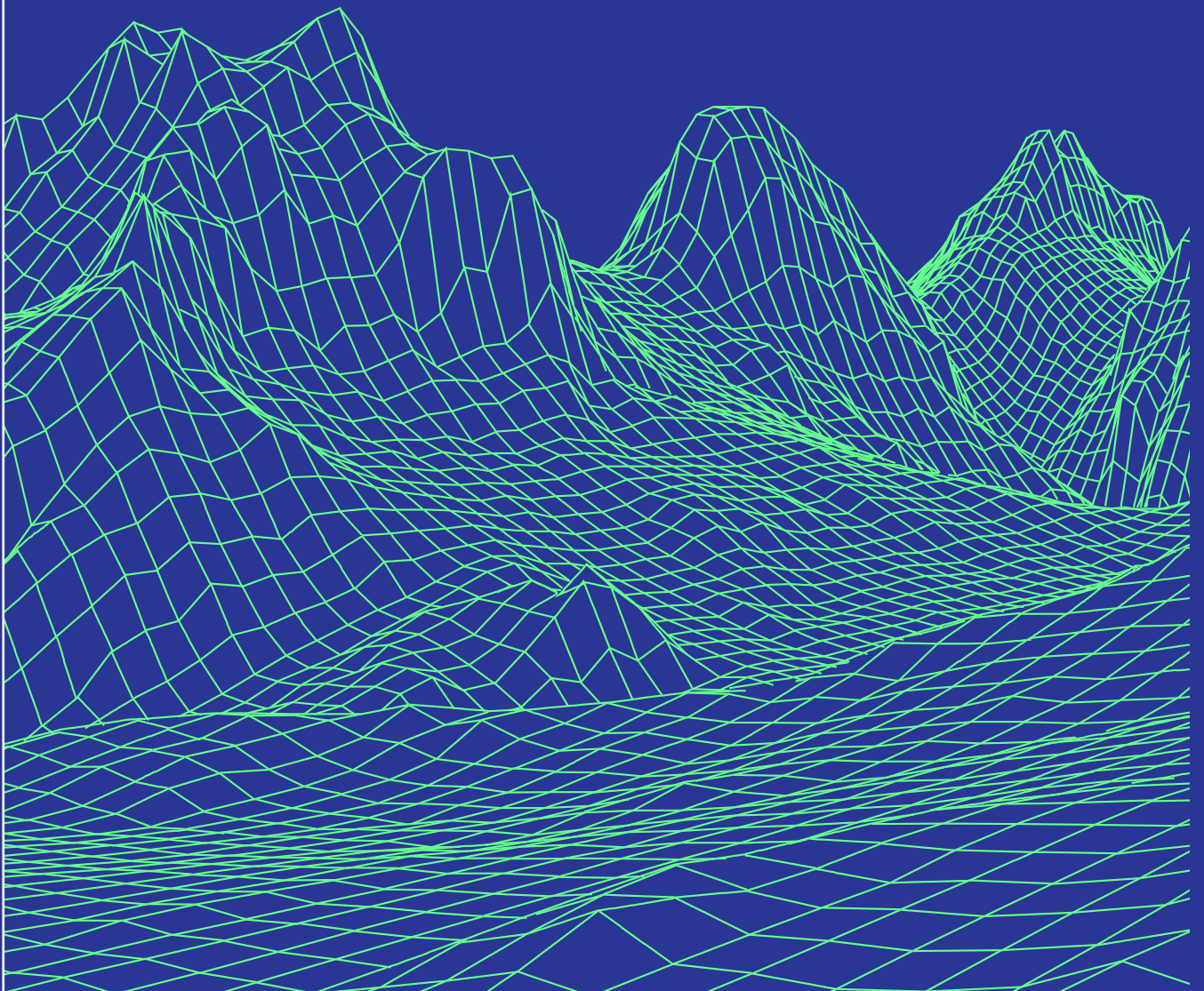


# Publication en matière de durabilité



## Résumé

Yotta Capital Partners est une société de gestion en *private equity* de nouvelle génération, dont la mission est de financer et accompagner la transformation et le développement raisonné des PME industrielles françaises. En outre, Yotta accompagne ces PME lors de leur mutation autour des principaux thèmes qui animent le futur de l'industrie manufacturière : digitalisation et robotisation, décarbonation, économie circulaire.

Yotta agit pour une industrie plus sobre en carbone. Pour ce faire, Yotta s'est fixé, pour le compte du FPCI Yotta Smart Industry, un objectif d'investissement durable dédié à la réduction de l'impact carbone pour 100% des sociétés en portefeuille. Le FPCI Yotta Smart Industry a un objectif extra-financier et quantifié : réduire de 25% de l'intensité carbone de ses participations entre leur entrée et sortie du portefeuille. Ce fonds contribue ainsi à l'émergence d'une industrie nationale décarbonée, compétitive et créatrice d'emplois de qualité. En ce sens, il répond à la définition des fonds Article 9 selon la Régulation (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « SFDR »).

Les engagements de Yotta Capital Partners auprès de ses souscripteurs :

- Nous mesurons, suivons et contribuons activement à la **réduction de l'impact carbone de 100% de nos investissements**, en accompagnant nos participations dans l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel,
- Nous suivons les risques de durabilité via des **critères ESG** (au-delà des critères relatifs à l'impact carbone et plaçons ces enjeux au cœur de nos choix d'investissement et de suivi des participations (assurant le respect des principes de DNSH et des standards sociaux),
- Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen SFDR, toutes les sociétés de gestion de portefeuille sont tenues de communiquer sur leur politique de durabilité. Pour Yotta, la mise en conformité avec ces obligations de reporting s'inscrit dans une **démarche logique de transparence** et correspond à nos valeurs et convictions, à savoir :
  - Renforcer la place des enjeux **environnementaux** et **humains** au cœur de nos critères d'investissement,
  - Mesurer l'**exposition des participations de Yotta Smart Industry** aux risques de durabilité et agir pour la réduire,
  - Disposer d'indicateurs clairs et chiffrés pour **appuyer les décisions d'investissement** et compléter les indicateurs financiers,
  - **Anticiper l'arrivée de nouvelles réglementations et participer à l'effort de place** pour promouvoir les initiatives conformes à nos valeurs.

Ainsi, et conformément au règlement, le présent document vise à documenter l'objectif d'investissement durable de Yotta Smart Industry, la stratégie d'investissement pour atteindre cet objectif ainsi que la politique d'engagement pour le suivi et la mise en place d'actions dans l'atteinte de cet objectif.

# Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

— article 39 règlement délégué (UE) 2022/1288

L'ensemble des investissements du fonds Yotta Smart Industry fait l'objet d'une analyse extra-financière par Yotta Capital Partners, sur la base d'une grille d'indicateurs ESG dite propriétaire (créée en interne avec l'appui du cabinet de conseil externe Ethifinance).

Cette grille permet l'analyse et le suivi annuel d'un ensemble d'indicateurs, depuis la phase de pré-investissement jusqu'à la cession de la participation. La grille d'indicateurs ESG est régulièrement enrichie et mise à jour ; elle intègre dorénavant l'analyse des indicateurs relatifs aux **principales incidences négatives (PAI)**, soit les 14 indicateurs obligatoires ainsi que les 6 critères optionnels ci-après.

---

## Indicateurs optionnels (liste non exhaustive)

---

Tab 2 PAI 4 / Investissement dans les sociétés dépourvues d'initiatives de réduction des émissions de carbone (aucun)

---

Tab 2 PAI 6 / Utilisation et recyclage de l'eau

---

Tab 2 PAI 13 / Taux de déchets non recyclés

---

Tab 3 PAI 2 / Taux d'accidents

---

Tab 3 PAI 3 / Nombre de jours perdus pour causes de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie

---

Tab 3 PAI 4 / Défaut de Code de Conduite Fournisseurs

---

La méthodologie relative à la mise en application de cette grille sera détaillée dans la section « Méthodologie ». Le suivi de ces indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sera détaillé dans la « Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité », conformément à la réglementation.

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche d'investissement responsable et de conformité aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), Yotta s'engage à exclure de ses investissements des secteurs jugés controversés du fait de leur incidence négative en matière environnementale et/ou sociale.

Notamment, Yotta Smart Industry n'investit pas dans des entreprises dont l'activité :

- Est dépendante du charbon (extraction, production d'énergie...);
- Est issue d'une activité économique illégale (incluant les OGM et le clonage humain) ;
- Est liée à la production ou le commerce de tabac, la production ou le commerce d'armes ou de munitions de toute nature, aux casinos et jeux d'argent, à la pornographie.

## Objectif d'investissement durable du produit financier

— article 40 règlement délégué (UE) 2022/1288

L'intégralité des investissements du fonds Yotta Smart Industry répond à l'objectif d'investissement durable de réduction de l'impact carbone.

## Stratégie d'investissement

— article 41 règlement délégué (UE) 2022/1288

Afin de répondre à l'objectif d'investissement durable de réduction de l'impact carbone pour l'ensemble des investissements du fonds, Yotta s'est donné l'objectif quantitatif de réduction de 25% de l'intensité carbone de ses participations entre leur entrée et sortie du portefeuille. La réduction de l'impact carbone inclut **l'ensemble des scopes 1, 2 et 3**, et exclut la compensation carbone.

Pour cela, une méthodologie claire a été définie et est mise en œuvre pour l'ensemble des participations :

### **Avant investissement :**

En phase de pré-analyse (avant la due diligence) : analyse interne des enjeux climat pour chaque opportunité d'investissement. Il convient, pour l'équipe interne, de se poser les questions suivantes :

- Quels sont les principaux postes d'émission de GES de l'industrie dans laquelle la société évolue ?  
Quels sont les principaux enjeux ?
- Des leviers d'actions pour la réduction des émissions sont-ils envisageables (et envisagés ?) ?
- Quel est le niveau de maturité du management sur les questions climatiques ? L'équipe dirigeante est-elle sensible et alignée avec la thèse de décarbonation de Yotta ?

Si cette première analyse est concluante, notamment sur l’alignement du management de la cible avec la thèse de décarbonation de Yotta, l’analyse de l’opportunité d’investissement peut avancer en phase dite de « due diligence ».

En phase de due diligence : réalisation du bilan carbone de la cible par un partenaire consultant externe, étude des premiers leviers d’actions opérationnels pour la réduction des émissions.

#### **Sociétés en portefeuille :**

Dans l’année suivant le primo-investissement : phase dite « d’entrée au fonds », où les postes d’émissions prioritaires pour la réduction des émissions sont définis et un plan d’actions est dressé et documenté soit sous la forme d’une feuille de route, soit sous la forme d’un « Plan de décarbonation ».

Annuellement :

■ Collecte de données auprès des sociétés en portefeuille pour la mise à jour du bilan carbone, suivi des progrès et mise en place éventuelle de nouvelles actions.

■ Gouvernance : a minima lors d’un comité de gouvernance annuel, étude des résultats et revue des actions mises en place pour la réduction des émissions de GES.

A la cession : mesure par un tiers indépendant du bilan carbone de chaque participation.

Par ailleurs, des indicateurs dits « ESG » relatifs à l’évaluation des pratiques environnementales (autres que celles relatives aux émissions GES), sociales et de bonne gouvernance font l’objet d’une analyse et d’un suivi similaire à la méthodologie présentée ci-dessus. Cette section sera davantage détaillée dans la partie « Méthodologie ».

## Proportion d’investissement

— article 42 règlement délégué (UE) 2022/1288



A noter qu’à ce stade, Yotta Smart Industry ne s’est pas doté d’un objectif minimal d’alignement des activités des participations en portefeuille au Règlement Taxonomie.

## Contrôle de l'objectif d'investissement durable

— article 43 règlement délégué (UE) 2022/1288

Cf. section stratégie d'investissement.

## Méthodes

— article 44 règlement délégué (UE) 2022/1288

Afin de répondre à l'objectif d'investissement durable et outre le suivi d'indicateurs relatifs aux émissions de GES, Yotta Capital Partners, pour le compte du FPCI Yotta Smart Industry, mesure, analyse et assure le suivi d'indicateurs de durabilité.

### 1. Définition des indicateurs dits de durabilité

Notre politique d'intégration des indicateurs de durabilité repose d'abord sur leur **identification** et la création d'une typologie claire permettant une grille de lecture exhaustive. Le règlement SFDR définit le risque de durabilité comme : un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une **incidence négative importante réelle ou potentielle sur l'investissement**.

Les risques de durabilité auxquels sont exposées les entreprises que nous étudions sont de deux natures :

- Les risques **sociaux et de gouvernance**,
- Les risques **environnementaux**.

#### **A. Les risques sociaux et de gouvernance**

##### **Les risques sociaux**

Il s'agit des facteurs internes ou externes à l'entreprise, d'origine humaine, législative ou politique qui peuvent impacter directement et durablement l'activité de l'entreprise mais plus largement aussi détériorer sa réputation et son image. Globalement, le risque social concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec l'ensemble de ses parties prenantes (employés, clients, fournisseurs, société civile).

##### **Les risques de gouvernance**

Les risques de gouvernance sont susceptibles de mettre en péril la bonne poursuite des objectifs de l'entreprise et la pérennité de son succès économique. Ils sont liés à l'action managériale ou aux mécanismes organisationnels de l'entreprise

Les risques de gouvernance font l'objet d'une attention particulière de la part des équipes Yotta. Une gouvernance fiable, efficace et transparente conditionne les prises de décisions au sein de l'entreprise et oriente significativement son positionnement stratégique et la perception de celle-ci par les parties-prenantes.

**L'alignement des dirigeants avec notre politique et nos valeurs, notamment le partage de notre objectif de réduction de l'impact carbone, est une condition sine qua non de notre investissement et contribue à réduire l'exposition de notre portefeuille aux risques de gouvernance.** Plus largement, ceci favorise la diminution des potentielles incidences négatives de tous les autres risques.

## **B. Les risques environnementaux**

Les risques environnementaux se répartissent en deux grandes catégories tirées des travaux de la TCFD<sup>1</sup> :

### **Les risques physiques**

Les risques physiques peuvent toucher directement nos participations et sont associés aux conséquences du changement climatique tels que l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes ou la dégradation de l'environnement. Les dommages directs sont variés, allant de l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à la perte de valeur éventuelle de placements.

### **Les risques de transition**

Il s'agit des risques portés par l'impact d'une transition vers une économie bas-carbone, circulaire et respectueuse de la biodiversité. Il peut s'agir par exemple du coût d'adaptation à de nouvelles contraintes réglementaires, technologiques, réputationnelles.

Nous utilisons la grille de lecture des risques de transition suivante, tirée des travaux de la TCFD.

---

<sup>1</sup>Task force on Climate-related Financial Disclosure

---

## Risques réglementaires et politiques

Normes contraignantes pour les activités émissives	Ex : mise en place d'une taxe carbone aux frontières, de malus écologiques...
Subventions pour les activités jugées vertes, de transition ou habilitantes	Ex : primes à l'achat, subventions pour les filières industrielles nationales...
Évolution des normes de marché	Ex : hausse du prix de la tonne de carbone
Poursuites judiciaires	Ex : poursuites judiciaires pour inaction climatique, mauvaise gestion des déchets...

## Risques de marché

Risques d'envolée de certains prix suite à la raréfaction de matières	Ex : envolée du prix de métaux stratégiques...
<input type="checkbox"/> <b>Attrait</b> pour les entreprises dites vertes	Ex : attrait particulier des fonds d'investissement pour les entreprises ayant une thèse ESG développée...

## Risques de réputation

Perception de la chaîne de valeur	Ex : mise en place par les entreprises clientes (ou fournisseurs) de choix de fournisseurs (ou clients) selon des critères de durabilité...
Perception du client final	Ex : évolution du marché du consommateur final vers des filières « Made in France » ou décarbonées...

## Risques technologiques

Tournants technologiques rendant certaines technologies gagnantes ou perdantes	Ex : pencher vers les technologies les moins émissives, les plus locales ou recyclables...
--	--

## 2. Intégration des indicateurs de durabilité dans la politique d'investissement : mesure, analyse et suivi

### A. Intégration des risques de durabilité incluant les PAI

**Outil d'évaluation** : Les équipes de Yotta ont mis en place, avec l'appui du cabinet de conseil en notation extra-financière Ethifinance, un **référentiel d'analyse dit ESG** permettant la mesure, l'analyse et le suivi de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).



A date, l'évaluation de nos sociétés est réalisée sur la base d'une grille de 70 indicateurs quantitatifs et qualitatifs, classés selon quatre grands piliers : Gouvernance, Social, Environnement.

Outre les indicateurs relatifs à **la performance carbone des sociétés** (empreinte carbone incluant les scopes 1, 2 et 3), les indicateurs suivis mesurent à la fois **les enjeux environnementaux** (ayant traités à la gestion des ressources, à la gestion de la biodiversité, à l'éco-conception etc.), **sociaux** (conditions de travail, politique sociale, accès à la formation, controverses etc.) et de **bonne gouvernance** (composition des instances de gouvernance, conduite des affaires, relations avec les parties prenantes etc.).

Afin de garantir à la fois la mise en conformité réglementaire et l'adéquation entre notre politique et les attentes de nos investisseurs, une revue de ce référentiel est réalisée annuellement avec notre partenaire Ethifinance.

**Mesure et suivi :** La mise en application de cet outil d'analyse dans notre processus d'investissement est systématiquement conduite par deux partenaires externes : Ethifinance, cabinet de conseil en notation extra-financière, et Carbone 4 (cf. section Stratégie d'investissement) :

- En phase de due diligence (pré-investissement) : évaluation des indicateurs et bilan carbone conduit pour chaque cible potentielle d'acquisition, identification des points de vigilance et potentielles actions à mettre en place pour l'amélioration de la performance,
- Annuellement et pour chaque société en portefeuille : mesure et suivi des indicateurs et du bilan carbone.

La collecte de ces données est l'occasion pour l'équipe de Yotta d'analyser la performance de chaque société en portefeuille ainsi que celle du fonds, de comprendre les disparités qui peuvent exister entre nos participations, de partager les bonnes pratiques et de dresser des axes d'amélioration. Via notre politique d'engagement actionnarial, nous appuyons la mise en place d'actions pour la réduction de l'impact carbone ainsi que pour une meilleure performance ESG de chaque participation.

La grille ESG propriétaire présentée ci-avant englobe la mesure et le suivi des principales incidences négatives en matière de durabilité. Concrètement, l'ensemble des 14 indicateurs obligatoires sont intégrés à cette grille d'analyse ainsi que les indicateurs optionnels présentés dans la section « Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable ». Le suivi de ce reporting sera détaillé dans le rapport ESG annuel, conformément à la réglementation.

## **B. Outil de mesure et de suivi des risques physiques et de transition**

Afin de mieux appréhender et mesurer l'exposition de nos investissements aux risques physiques et de transition, **nous avons construit une grille d'analyse spécifique**, distincte du référentiel ESG décrit plus haut.

### **Pour les risques physiques :**

La grille permet de mesurer, en phase de pré-investissement, et de suivre, lors de la détention en portefeuille, l'exposition des sociétés aux risques physiques en fonction de la localisation de chaque site. Les risques physiques englobent les principaux types de catastrophes physiques recensés par le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM). Nous étendons cette analyse à tout site significatif situé hors de France le cas échéant.

Pour chaque risque identifié, nous consultons le DDRM local, et, le cas échéant, d'autres sources communiquées par le Ministère de l'Environnement ou les collectivités locales, afin d'évaluer sur une échelle de 0 (risque nul) à 3 (risque certain) l'aléa du risque en fonction de sa prévisibilité, sa fréquence éventuelle déjà observée, son intensité.

Nous évaluons ensuite la vulnérabilité de l'entreprise en nous interrogeant sur sa connaissance du risque, la part de ses activités concernées par le risque et la mise en place ou non de mécanismes pour s'en prémunir. Nous détaillons si applicable les mesures de mitigation.

Cette analyse qualitative permet aux équipes de Yotta de mieux appréhender la matérialité du risque et favoriser, si nécessaire, la mise en place d'actions de mitigation.

### **Pour les risques de transition :**

Nous avons suivi la même approche pour les risques de transition, en construisant un référentiel d'analyse interne rassemblant les principaux risques pouvant s'imposer à des PME industrielles françaises, dont un extrait fictif figure ci-dessous, à titre d'illustration :

Catégorie de risque	Description précise	Note de probabilité	Note de gravité	Efforts fournis pour limiter ce risque
Risque réglementaire	Taxes sur les importations en provenance de Chine	2/3	1/3	Production majoritairement européenne
Risque de marché	Envolée du cours d'aluminium	1/3	2/3	Constitution de stock stratégique

Cet outil permet d'analyser la nature du risque, et lui adjoint deux notes, évaluées qualitativement par l'équipe d'investissement :

- **Une note de probabilité**, qui mesure l'aléa auquel l'entreprise est confrontée,
- **Une note de gravité**, qui mesure l'exposition ainsi que la vulnérabilité de l'entreprise.

A ces notes s'ajoute, le cas échéant, une liste des initiatives déjà en place dans l'entreprise pour limiter ces risques.

**Accompagner les entreprises dans leur transition** vers une économie à faible intensité carbone est au **cœur de la mission de Yotta**. A titre d'exemple, nous supportons les décisions managériales pour la sélection de fournisseurs locaux, attentifs aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (disposant par exemple de données sur l'analyse de cycle de vie de leurs produits vendus), et/ou la mise en place de dispositifs commerciaux incitant à la sélection de modes de transports par voies fluviales et/ou terrestres plutôt que aériennes.

L'ensemble des actions que nous mettons en place conjointement avec nos participations sont ainsi autant de leviers qui permettent de mitiger le risque de transition du portefeuille de Yotta.

Notre démarche d'intégration des enjeux de durabilité et des principales incidences négatives est construite, à toutes les étapes de l'investissement, dans la perspective de l'atteinte de l'objectif d'investissement durable de réduction de l'impact carbone en intensité de chiffre d'affaires.

### Objectif de réduction de 25% de l'intensité carbone du portefeuille sur la durée d'investissement

Pré-investissement	En portefeuille	À la sortie
<p><b>Sourcing et pré-analyse</b>            &gt; Exclusion de secteurs d'activités non conformes            &gt; Première analyse interne des enjeux de durabilité            &gt; <b>Validation de l'adéquation du top management avec l'engagement du fonds de réduction de l'impact carbone.</b></p> <p><b>Analyse approfondie &amp; Due diligence</b>            &gt; Analyse interne approfondie des enjeux de durabilité, évaluation de la matérialité via :            1) L'outil d'analyse des risques physiques et de transition (interne)            2) Bilan carbone (évaluation externe par Carbone 4)            3) L'outil de scoring ESG incluant les PAI (évaluation externe par Ethifinance)</p> <p><b>Comité d'Investissement</b>            &gt; Go/no go après étude approfondie des enjeux</p>	<p><b>A l'entrée</b>            &gt; Définition d'une road-map pour la réduction des émissions GES et l'amélioration de la performance ESG sur la durée de l'investissement            &gt; Mise en relation, recherche de solutions opérationnelles</p> <p><b>Gouvernance et accompagnement</b>            &gt; Yotta se positionne comme partenaire clé de l'entreprise tout au long de son investissement            &gt; Enjeux ESG et carbone abordés au sein des organes de gouvernance</p> <p><b>Etat des lieux et suivi annuel</b>            &gt; Du bilan carbone            &gt; Des indicateurs de performance ESG            &gt; De l'outil d'analyse des risques physiques et de transition            &gt; Des actions en cours et à mener</p>	<p><b>Audits à la sortie</b>            Un organisme tiers indépendant est mandaté pour la réalisation d'un bilan carbone à la sortie et ainsi mesurer la progression de la société pour la réduction de l'impact carbone.</p>

## Sources et traitement des données

— article 45 règlement délégué (UE) 2022/1288

Les sources des données proviennent :

- Du management des sociétés en portefeuille,
- Des prestataires externes mandatés par le management des sociétés en portefeuille (commissaires au compte...),
- Des conseils mandatés pour l'analyse des enjeux de durabilité et du bilan carbone.

Les équipes de Yotta s'assurent de la fiabilité de ces données en étudiant les justificatifs écrits des informations transmises et/ou en analysant leur cohérence face aux données fournies par d'autres sociétés / lors des années antérieures.

## Limites aux méthodes et aux données

— article 46 règlement délégué (UE) 2022/1288

Les entreprises ciblées par Yotta sont des PME, qui, naturellement par leur taille et niveau de maturité, ne possèdent pas toutes de systèmes d'information très aboutis. Aussi, la collecte de données physiques pour la mesure du bilan carbone en phase de due diligence est quasi systématiquement un exercice nouveau pour ces PME. Elles doivent généralement fournir un important travail de mise en place de système de collecte afin d'aboutir à un niveau de détail satisfaisant, permettant in fine de définir de véritables leviers d'actions opérationnels pour la réduction de l'impact carbone.

Par ailleurs, une grande partie des informations demandées, notamment pour l'estimation du scope 3, provient de tiers (fournisseurs, partenaires, clients, distributeurs, etc.). Les PME sont donc dépendantes de la bonne volonté de leurs écosystèmes pour la communication des informations demandées et la fiabilité des informations reçues. À titre d'exemple, quand une PME achète de l'aluminium auprès d'un négociant, celui-ci n'est pas toujours en mesure de répondre sur le taux d'aluminium recyclé de la matière fournie.

De fait, les données obtenues et analysées dans le cadre de la politique de durabilité sont à mesurer au regard de potentielles incertitudes et/ou imprécisions.

Enfin, ces incertitudes sont accentuées par le mécanisme de calcul des bilans carbone, fondé sur la multiplication d'une quantité par un facteur d'émission unitaire, ce dernier provenant de bases de données régulièrement enrichies par des organismes indépendants, mais encore loin d'être exhaustives, et dont il résulte des valeurs moyennes, parfois imprécises et/ou anciennes.

## Diligence raisonnable

— article 47 règlement délégué (UE) 2022/1288

Comme détaillé dans les sections « Stratégie d'investissement », « Méthodes » et « Sources et traitement des données », des due diligences externes sont conduites par des cabinets experts pour l'analyse et le suivi des critères de durabilité ainsi que du bilan carbone. Par ailleurs, les équipes de Yotta réalisent des diligences internes de l'ensemble des informations transmises par le management des sociétés en portefeuille ainsi que des conclusions fournies par les cabinets externes, afin de s'assurer de la pertinence et la cohérence des informations.

## Politique d'engagement

— article 48 règlement délégué (UE) 2022/1288

La discussion des enjeux ESG et climat (incluant le suivi de la démarche d'amélioration de la performance environnementale) est inscrite à l'ordre du jour a minima une fois par an lors des comités de gouvernance de toutes nos participations.

Aussi, comme nous investissons uniquement dans des PME non cotées, généralement en tant qu'actionnaire de référence (et/ou majoritaire), nous sommes régulièrement en contact avec le top management et échangeons en amont des assemblées générales.

## Réalisation de l'objectif d'investissement durable

— article 49 règlement délégué (UE) 2022/1288

Non applicable (pas d'indice de référence défini).



**Yotta Capital Partners**  
Société de gestion agréée par l'AMF  
sous le numéro GP-19000035

20, rue Royale- 75008 Paris  
+ 33 (0)1 81 70 88 50  
[www.yottacapital.fr](http://www.yottacapital.fr)